



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# À NOUS LE PATRIMOINE !

## Note de cadrage

*Éduquer au patrimoine, c'est créer pour le public scolaire une dynamique nouvelle dans ses découvertes et ses apprentissages. Au croisement de différents domaines, des sciences à l'histoire, de la littérature aux arts, des langues aux paysages, le patrimoine est une entrée privilégiée pour apprendre et découvrir l'environnement culturel dans lequel l'élève évolue.*

*Il inscrit dans un temps, dans un lieu, un ancrage de la mémoire et une ouverture à l'autre. Cette conscience patrimoniale participe à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, contribue aux parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen et parcours avenir) et prend appui sur les enseignements.*

## Objectifs

Le but des projets « À nous le patrimoine ! » est la découverte et l'appropriation du patrimoine par les élèves. Il les conduira à tisser un lien fort, personnel et durable avec leur patrimoine matériel local, régional et au-delà national, mondial par la prise de conscience des enjeux pour l'homme et la connaissance. Ceci permettra de conduire une réflexion sur les notions de mémoire, de conservation, de sauvegarde et de transmission.

## Démarche culturelle et pédagogique

La démarche vise à développer des compétences et des connaissances appuyées aux programmes, à susciter des rencontres avec les lieux patrimoniaux et les professionnels, à restituer le projet dans une production qui rende compte des acquis et des réflexions. L'interdisciplinarité propre aux questions patrimoniales pourra notamment conduire à envisager ce projet dans le cadre d'un EPI en cycle 4, des enseignements d'exploration MPS, littérature et société ou patrimoines en seconde.

Les projets pourront s'articuler autour des questionnements suivants : comment le patrimoine régional permet-il de comprendre l'homme et son histoire dans un territoire donné ? En quoi la familiarité avec le patrimoine permet-elle de le faire vivre et de le protéger ? De quelle manière la langue et la culture occitanes imprègnent-elles le patrimoine régional ?

Les enseignants pourront choisir parmi les trois thèmes suivants : la ville, l'habitat et le patrimoine artistique.

Le projet s'appuie sur un partenariat conduit avec une structure ou des professionnels du patrimoine. Il prendra place dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Il sera inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement ou d'école. Il pourra enrichir aussi le parcours citoyen et le parcours avenir. Les projets de cycle 3 menés conjointement par une classe de CM2 et une classe de sixième seront particulièrement appréciés.

## Public visé

- Classes de cycle 3 obligatoirement associées avec une classe de collège
- Collèges
- Lycées

## Organisation

Ces projets associent les enseignants et les professionnels du patrimoine dans une approche concertée. Ils se dérouleront sur le temps scolaire et pourront concerner une ou plusieurs classes. D'autres artistes ou professionnels de la culture peuvent intervenir en complément. La durée du projet est variable : elle est liée à ses objectifs et à ses ambitions éducatives.

Les projets donneront lieu à une production qui pourra prendre des formes diverses laissées au choix des enseignants. Pour le second degré ils seront valorisés sur l'ENT de l'établissement et dans le Folios de l'élève.

Les classes participeront à un temps de restitution dont les modalités sont détaillées ci-dessous.

## Ressources

Les projets pourront être aidés, dans leur conception et leur réalisation, par les professeurs chargés de mission auprès de services éducatifs, par le chargé de mission patrimoine à la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, les conseillers pédagogiques départementaux, par la DRAC, Canopé et les collectivités territoriales. Ces projets s'appuieront sur les partenariats locaux, les labels Pays d'art et d'histoire, Villes d'art et d'histoire, Patrimoine mondial de l'Unesco et Grands sites.

Les référents culture sont formés aux questions de patrimoine dans le courant de l'année 2017. Une journée académique de formation et d'accompagnement des porteurs de projets aura également lieu à l'automne 2017.

Financements : chaque projet validé par la commission académique sera doté d'une somme comprise entre 800 et 1000 euros, qui sera en partie ou totalité dédiée à la rémunération d'un ou de plusieurs intervenants artistiques ou culturels liés au patrimoine.

## Restitution

Un temps de restitution aura lieu dans chaque département de l'académie au printemps 2018, lors d'un « Village du patrimoine » réalisé dans un lieu patrimonial du département.

La restitution prendra deux formes :

- des stands sur lesquels les classes présenteront leur travail sous la forme qu'elles souhaiteront.
- un moment collectif au cours duquel chaque classe présentera l'élément de patrimoine choisi et restituera son projet. Ce moment s'appuiera sur une production numérique (vidéo, diaporama...) de trois à cinq minutes.

**Inscription en ligne auprès de la DAAC jusqu'au 29 septembre 2017 :**  
<https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/ECmUJb1f15cGkmFrg9583g>

**Suivi du projet par Paul-Henri Roullier, chargé de mission patrimoine,  
paul-henri.roullier@ac-toulouse.fr**